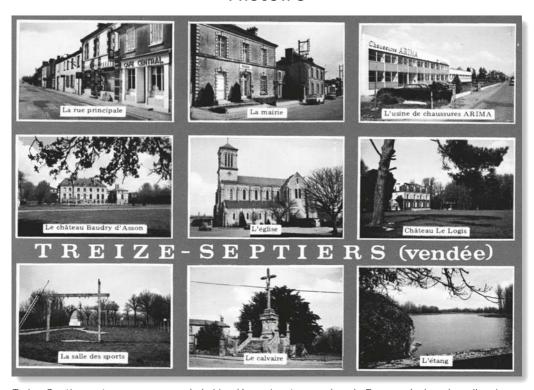
Introduction

Treize-Septiers est situé dans le canton de Montaigu, en Vendée. Ce département tire son nom d'une petite rivière éponyme, originaire des Deux-Sèvres, qui passe à Fontenay-le-Comte, avant de se jeter dans la Sèvre Niortaise. Le nom Vendée semble venir du latin Vindela (Blanche), terme dérivé du celtique Uindos (Blanc ou Heureux). A l'époque gauloise, la région était occupée par les tribus des Ambiliatres (ou Ambiliates). Ils faisaient partie de la puissante confédération armoricaine (du celtique armor, ancien nom de la Bretagne) que Jules César dut soumettre après plusieurs campagnes militaires. La Vendée compte 277 communes et 31 cantons. Elle a été formée avec la partie occidentale de l'ancienne province du Poitou (bas Poitou), de l'île de Noirmoutier et de 16 communes des Marches de Bretagne-Poitou, excepté la paroisse poitevine de Remouillé rattachée au nouveau département de Loire-Inférieure (actuelle Loire-Atlantique). Le chef-lieu fut d'abord établi à Fontenay-le-Comte avant d'être transféré, sous le Premier Empire, à La Roche-sur-Yon. La commune de Treize-Septiers a pour particularité d'être la seule, parmi les 36 700 communes françaises (au 1er janvier 2012), à porter ce nom. Plusieurs hypothèses plausibles sur l'origine de celui-ci : en premier lieu, son nom n'est pas cité ou n'est pas identifié dans les vieux écrits concernant la région, comme les Cartulaires du Bas-Poitou, ni dans le Gallia Christiana, qui recensait les anciens lieux habités. La première trace écrite connue apparaît dans le Manuscrit de Lucon (1533-1534), sous la forme latine de De Tredecim Sextariis, sans autre précision.

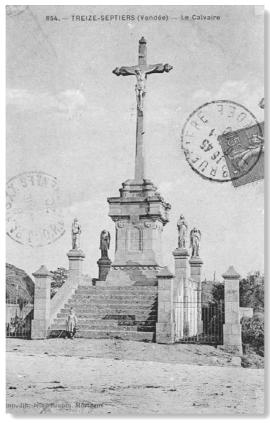
Pour les historiens, il s'agirait de l'ancienne appellation du mot setier, dans sa forme écrite ancienne septier ou sextier, dérivé du latin sextarius (sixième partie). Le septier était une ancienne unité de mesure des grains, aussi employé pour les liquides. Dans l'Antiquité, il fut utilisé chez les Grecs et les Romains (Mensura annonaria). De cette mesure découlent nombre d'anciennes unités de mesure agraires, comme la hémine valant un demi-setier, le guartarius qui correspondait à 1/4 de setier et la gobelette (acetabulum), pour jauger à 1/8 de setier. Après la chute de l'Empire romain, les Gallo-Romains continuèrent à employer ces diverses mesures, mais d'une capacité variable selon les provinces, les terroirs ou les époques. Par exemple, à Paris, un setier de blé valait douze boisseaux, pour un poids de 240 livres (120 kilos); le setier de vin, lui, représentait huit pintes (une pinte de Paris contenait 0,93 litre environ). Cette diversité entravait les échanges commerciaux, car il était nécessaire de posséder les mesures en usage localement, pour pouvoir commercer. Pour les mesures agricoles, on réutilisera le terme de setier, par référence au contenu d'un setier de blé qui était de l'ordre de 159 litres de grain en moyenne. Ce qui était la quantité de grain nécessaire pour ensemencer une surface, que l'on appelait d'ailleurs une séterée (du provençal sestairada). Donc, pour les deux hypothèses les plus communément admises, le nom de la localité peut provenir soit de la surface nécessaire pour ensemencer treize setiers de blé, soit d'une antique redevance, versée en nature, à un seigneur des lieux. La question reste toujours posée. Jadis, les gens disaient souvent Trestais ou Trestier pour désigner la commune.

Treize-Septiers

Histoire



Treize-Septiers est une commune de la Vendée, qui se trouve dans le Bocage, à cheval sur l'ancienne route stratégique n° 7, qui reliait Saint-Jean-de-Monts, sur le littoral, à Cholet, dans le Maine-et-Loire. Sa superficie est de 2184 hectares. En 2008, 2782 Septiéroises et Septiérois ont été recensés. Son altitude moyenne, par rapport au niveau de la mer, est de 47 mètres. Son point le plus élevé, entre la Potinière et l'Auvergnaie, est à 87 mètres de hauteur.



Le premier calvaire de la Bitaudière a été érigé en 1819. Renversé par une tempête, il a entièrement été reconstruit en pierres, en 1895 et 1896. Cette carte postale a été expédiée de La Bruffière, le 8 avril 1920, à destination de Paris. On ne connaît pas non plus, avec certitude, à quelle époque sont arrivés les premiers habitants sur le site. Il y a entre 26 et 3 millions d'années avant Jésus-Christ, la peu profonde mer des Faluns recouvrait la région. Elle occupait tout l'ancien golfe de Loire, qui comprenait approximativement l'Ille-et-Vilaine, l'Anjou, la Touraine et le Blésois (ou Blaisois). Dans les années 1980, lors de travaux d'aménagement du plan d'eau communal, on a découvert des fossiles de cette époque peu connue. Beaucoup de dents de requins ont été mises au jour, notamment celles du Mégalodon (Carcharodon mégalodon), un requin d'une douzaine de mètres de longueur, un redoutable carnassier. Les recherches archéologiques menées sur l'initiative du maire de l'époque, Etienne Brochard, ont permis également de découvrir un certain nombre de fossiles de coquillages, dont des ammonites (Ammonoidea), une espèce de mollusques céphalopodes préhistoriques. De même, plusieurs silex taillés, des grattoirs, percuteurs et pointes de flèches ont été exhumés, avec du charbon de bois et des ossements de cervidés. Ce sont les fragiles témoins d'une lointaine occupation humaine. Ils furent datés de l'époque moustérienne, environ 50 000 ans. Tous ces restes ont été déposés au musée local de Montaigu, afin d'assurer leur conservation. Autrefois, à la place du bourg, il y avait vraisemblablement une vaste zone marécageuse, propice à la chasse du gibier d'eau et à la pêche.

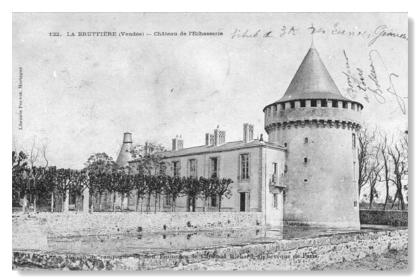


Treize-Septiers se trouve dans le Bocage vendéen et offre un paysage caractéristique de champs et de pâtures, délimités par des haies. La commune est bordée au nord par La Bernardière, à l'est par La Bruffière et Les Landes-Genusson, au sud par La Boissière-de-Montaigu et, à l'ouest par Saint-Hilaire-de-Loulay. Les Celtes n'ont pas laissé de traces connues de leur passage ou de l'existence d'un habitat. Au temps des Gaulois, la tribu des Téiphaliens (relatif aux habitants de Tiffauges) campait sur un oppidum de Tiffauges, avec les Agésinates, résidant près d'Aizenay. Ils formaient une puissante coalition contre les Romains. Retranché dans ses fortifications de Durinum (Saint-Georgesde-Montaigu), Jules César, grand stratège militaire et homme politique avisé, préféra traiter avec ces farouches guerriers. Ils formèrent, plus tard, plusieurs des meilleures légions romaines, dont la plus célèbre fut celle de l'Alouette, qui donna son nom au belvédère vendéen. Sous la domination romaine, à Treize-Septiers, il existait une villa aux Godelinières. Des vestiges d'une antique voie romaine, qui allait d'Angers à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, enfouis à 50 centimètres de profondeur, furent mis au jour. Elle passait près du village de La Hinchère. Après la chute de l'Empire romain vinrent les temps sombres de la barbarie. A force de batailles, Clovis Ier (465-511), fils de Childéric, est le fondateur de la monarchie franque. En 481, il devient roi des Francs saliens et, en 496, il se fait baptiser. Grâce à cet acte, il unifie les Francs. Il réunit l'ancienne Gaule, presque entièrement sous sa rude autorité. Vient ensuite le temps de l'évangélisation de la contrée. A cette époque, la Bretagne et le nord du Poitou étaient encore païens. La population pratiquait encore les vieux cultes gaulois, ou honorait le panthéon des divinités romaines. La première église connue de Treize-Septiers fut placée sous le vocable de saint Martin dit de Vertou (Nantes 527 - Vertou 601), qui fut évêque de Tours. Au VIe siècle, celui-ci, parmi d'autres évangélisateurs, participe à la christianisation de la région. Vers 577, il se retire dans un ermitage, sur la rive droite de la Sèvre Nantaise, le monastère de Vertou. De même, il fonde celui de Durinum (aujourd'hui Saint-Georges-de-Montaigu). Notre saint homme était aussi, d'après la légende, un sourcier habile. On lui attribua la découverte de la fontaine Saint-Martin qui était, autrefois, l'unique point d'eau potable du bourg de Treize-Septiers. Depuis 1317, la paroisse dépend du doyenné de Montaigu, et non plus de Bazoges-en-Paillers.



Après la destruction, dans les marais de Savenay, le 12 décembre 1793, de l'armée royale et catholique de Vendée (ARC), la guerre de Vendée va tourner en guérilla. Les embuscades et les représailles ensanglantent tout le Bocage, les colonnes infernales républicaines forcent la population à se cacher dans les bois. Sur la gravure ci-dessus, en l'absence de documents d'époque, l'artiste a plus dessiné des chouans bretons que des partisans vendéens de l'ARC.

En 1647, le bourg dépend des Marches de Bretagne et de Poitou, avec avantage au Poitou car, pour la majeure partie du territoire, il s'agit d'un fief relevant conjointement de Tiffauges et de Montaigu. De la seigneurie de Tiffauges relèvent les villages et écarts suivants : la Basse Bourie, la Petite Chartrancière, la Chauvelière, la Potinière (en partie) et la Courtinière. A la Courtinière, on trouve aussi une maison noble, jouissant du droit de basse justice, c'est-à-dire que les seigneurs de ce fief pouvaient rendre justice sur leurs terres pour juger les délits de simple police. Pour Montaigu relèvent le bourg de Treize-Septiers en totalité, les métairies de la Chardonnière, de la Chartrancière (en partie), de la lande Riverette, de la Fouchelatière, de la Potinière (en partie). De L'Ouvrionnière (ou l'Ouvrenière), tout le territoire part du ruisseau qui descend des landes du Croullay, vers les étangs de la maison noble d'Asson, vers le bourg de Saint-Symphorien, en la paroisse de Treize-Septiers, est marche avantagée au Poitou sur la Bretagne, où le seigneur de Tiffauges a tout droit de juridiction et où sont tenues également, sous la juridiction dudit Tiffauges, les métairies de La Bourye et de La Chauvrelière. A l'origine, le bourg relevait de l'élection de Mauléon puis, lors de la création des départements, il fut rattaché au canton de La Bruffière. La Vendée connut trois guerres civiles successives, dites de l'Ouest, qui se déroulèrent en deux parties distinctes : la chouannerie, plus bretonne, eut lieu sur la rive droite de la Loire, et le soulèvement vendéen sur la rive gauche. Le terme de Vendée militaire désigne d'ailleurs le territoire insurgé, au sud du cours du fleuve. Pour certains historiens, il y a eu trois guerres de Vendée et deux insurrections. La première guerre de Vendée, qui se déroula de 1793 à 1795, la deuxième de 1795 à 1796, la troisième de 1799 à 1800, ainsi que les insurrections de 1815, à la chute du Premier Empire, et le soulèvement de 1832. Ce dernier fut organisé par la duchesse de Berry, mère du duc de Bordeaux, qui réclama, à ce titre, la régence du royaume de France. Suite à l'échec du soulèvement de la ville de Marseille et de la Provence, en mai 1832, la duchesse se réfugie en Vendée. Elle y organise, à partir du 23 mai 1832, quelques soulèvements dans le Bocage, rapidement réprimés.



Le nom de l'Echasserie viendrait du mot chaussée. Ce lieu était une ancienne halte, sur la route gallo-romaine, qui reliait Tiffauges (*Tephalus*) à Saint-Georges-de-Montaigu (*Durinum*). Le 6 octobre 1793, au hameau de Saint-Symphorien, commune de Treize-Septiers, eut lieu une bataille entre des insurgés royalistes et des troupes républicaines, commandées par le général Kléber. Situé à 1500 mètres des combats, le château fut incendié par les Bleus. Au début du siècle dernier, il servit de résidence campagnarde à l'archevêque de Paris, le cardinal Richard (1818-1908), qui eut un rôle déterminant dans l'achèvement de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre.



A La Bruffière, en janvier 1796, le général insurgé Charette est au logis de La Grange, une demeure du XVIe siècle. Il y est surpris par une colonne de soldats républicains. Il ne dut son salut qu'à une porte dérobée et au sacrifice de ses partisans, qui couvrirent sa fuite. Puis ce logis devint la propriété de Vincent Ansquer (1925-1987). Homme politique français, il fut maire de La Bruffière de 1965 à 1978, député de Vendée de 1962 à 1987, puis ministre de 1974 à 1977.



Dans le *Précis de la guerre civile de Vendée* de Berthe de Bourniseaux, édité en 1802, on trouve ce dessin d'un Vendéen armé. A noter que celui-ci porte le pantalon et non le bragoù-braz, la grande culotte bouffante bretonne s'arrêtant aux genoux et qui se portait avec des guêtres de laine.

Le soulèvement populaire de la Vendée n'eut pas, pour cause principale, une fidélité absolue à la monarchie ou à l'Eglise catholique romaine. A cette époque, le monde rural venait de subir plusieurs années d'hiver rigoureux et d'été pluvieux, compromettant gravement les récoltes. La misère était si profonde dans les campagnes françaises qu'elles se souciaient peu des gesticulations politiques parisiennes. Après la réunion des Etats généraux à Paris, l'avènement d'un début de monarchie constitutionnelle ne souleva guère d'oppositions dans l'Hexagone. Ce fut une succession de maladresses politiques, religieuses et économiques de l'exécutif républicain qui provoquèrent la colère des paysans puis sa révolte. Le 23 décembre 1790 fut votée la constitution civile du clergé. Pourtant approuvée par Louis XVI, elle fut fort mal ressentie par le monde rural, qui l'accepta cependant avec réticence. Puis, le 27 mai 1792, ce furent des décrets républicains, très répressifs, contre les prêtres réfractaires, avec déportation sur simple demande de vingt citoyens de la paroisse concernée, qui ancra l'incompréhension et une profonde défiance. Poursuivant ces vexations religieuses inutiles, comme l'interdiction des processions et pardons, à Paris, les députés votèrent, le 10 août 1792, le renversement du roi, ainsi que la dissolution de toutes les dernières congrégations religieuses. Beaucoup de membres de celles-ci furent emprisonnés, sans aucun motif, par des autorités locales très zélées et empressées de plaire au nouveau pouvoir en place. A cela s'ajouta l'émergence d'une nouvelle bourgeoisie, affairiste et argentée, qui accapara les municipalités. De plus, ces nouveaux riches s'adjugèrent la majorité des biens nationaux, grâce au cours forcé des assignats. Les paysans, métayers, bordiers, journaliers et autres manouvriers, eux, en furent tout simplement spoliés. Avec l'avènement de la République, ils ne constatèrent aucune amélioration de leur sort. Le monde rural constata rapidement qu'il venait seulement de changer de maîtres. Les nouveaux riches ne furent pas meilleurs que les nobles. La coupe de l'exaspération était pleine, lors de la levée obligatoire de 300 000 hommes pour faire la guerre. Cette mesure fut fort mal perçue car, encore une fois, c'étaient les ruraux qui allaient fournir l'essentiel du contingent. Au niveau national, il n'y eut d'abord que quelques incidents locaux, mais qui furent réprimés avec une grande brutalité par une Garde nationale fort maladroite et inquiète de la tournure des événements. A Paris, ce fut l'affolement : sur la foi de rapports douteux ou partiaux, le département de la Vendée fut considéré comme contre-révolutionnaire. En effet, la petite noblesse rurale, dans bien des circonstances, fut mise d'office à la tête des mécontents, ce qui incita les autorités à penser à une contre-révolution.